



Hiver 2009-2010. Les mois longuets sont là. Pourquoi ne pas en profiter pour, entre autres activités, se livrer, pendant ses moments de loisirs, à une sorte de gymnastique mentale comme, par exemple, apprendre à compter en breton ? Un exercice qui en vaut bien un autre. Et puis le breton, ce n'est pas si compliqué ! Enfin, un peu difficile quand même au départ !

Séduit par ce rameau des langues brittoniques, Dom le Pelletier, manceau d'origine, moine bénédictin de son état et breton de cœur, préfaçait ainsi en 1716, et dans un français un peu fleuri, son monumental dictionnaire breton-français : «J'ai trouvé la langue armoricaine si respectable par son antiquité, si belle par sa simplicité, si douce à l'oreille et si sonnante par l'accent et la délicatesse de sa prononciation, et surtout si noble par son origine et ses alliances, que j'ai continué mon travail avec plaisir, autant pour assurer à notre France une mèrelangue si ancienne et si étendue, que pour répondre aux vœux des savants, leur frayer le chemin aux découvertes, et leur faciliter le travail...» - Dom Louis le Pelletier - Abbé de Landevennec. Que dire de plus ?

Pourquoi cet article ? De temps à autre il nous arrive de surprendre des bouts de conversation du style : «... pe oad teus, Yann Paoiou-berr ? - Ma, paokez Jakez, ar bloaz-man, am mo 46 ans» (Quel âge as-tu, Jean courtes pattes ? - Ah, mon pauvre Jacques, cette année j'aurais 46 ans). Pourquoi ne pas simplement dire «c'hwec'h vloaz ha daou-ugent» (46 ans). Il faut choisir, parler breton ou français ! Le britto-français ou le franco-breton n'ont pas d'avenir et ne pourraient se justifier que dans des moments de surprise ou d'émotions fortes, non contrôlables. Cette pratique se généraliserait de plus en plus, signe consternant d'un toujours possible déclin à long terme de la langue, à moins de vouloir et savoir se ressaisir : personnes motivées, écoles bilingues, médias...

Les nombreux exemples bilingues rassemblés dans cette mini étude ont surtout pour objectif, en dépit de leur aspect faussement répétitif, de mieux vous rapprocher du breton tel qu'on le parle à la campagne, soit, si l'on veut, un petit guide.

Pour qui cet article ? Cet écrit ne s'adresse pas particulièrement aux bretonnants d'origine mais aussi et surtout à tous ceux qui souhaitent mieux connaître la langue, qu'ils soient bigoudens depuis «l'âge du fer» ou natifs de Montélimar.

Economie «ménagère» ou micro-économie

Comme le montre le tableau ci-dessous, tous les types de valeurs utilisées, depuis l'écu jusqu'au denier, pendant la période allant de l'Ancien Ré-

gime à notre époque, pouvaient facilement se comprendre en termes de «sous». L'incontournable «sol» (autre appellation) qui, appelé «gwenneg», gérait les besoins journaliers des familles : marchés, foires, épiceries multi-services...

Nota : Les prestigieuses pièces ducales ou celles qui les précéderent (gallo-romaines ou de type celtique) ne seront pas ici prises en compte.

Monnaies et leurs conversions - Tableaux

Comptage		Conversions / Valeurs
Breton	Français	
Skoed	Ecu	3 Lur
Lur	Livre	4 Real (Réaux) 20 Gwenneg (Sous) 1 Franc
Real	Real	1/4 de de Lur (25 centimes) 5 Gwenneg (5 Sous)
Gwenneg	Sou ou Sol	1/5 de Real (5 centimes) 12 Deniers
Liard	Liard	1/4 de Gwenneg 3 deniers
Diner	Denier	1/12 de Gwenneg

Origines étrangères / Echanges Bretagne - Espagne		
Comptage Breton	Comptage Espagnol	Conversions / Valeurs
Skoed	Escudo	3 Pesetas
Lur	Peseta	1 Livre
Real	Real	1/4 de Peseta 34 Maravedis
Gwenneg Toull (sou percé)	Maravedis	●
Diner	Dinero	●



Compter en Breton

1ère partie



Quelques exemples, Commentaires

Les premières monnaies apparaissent en Bretagne aux alentours du 3ème siècle avant JC. Le second mariage de la duchesse Anne, en 1499, sonne le glas de la monnaie bretonne. Cependant les hermines continueront à figurer sur la monnaie royale émise en Bretagne jusque vers 1540. Par la suite, plus rien ne les différenciera des autres monnaies émises en France. La fermeture de l'atelier monétaire de Nantes, dans les années 1830, avec ses pièces identifiées par un «T», scellera définitivement deux millénaires de tradition. Les pièces françaises les plus utilisées se-



ront toujours, et jusqu'à notre époque, désignées au singulier, par leur nom breton (Skoed, Lur, Real et Gwenneg).

a) «*Lur Skoed*» (un écu)

Pièce à l'écu d'or puis d'argent. Monnaie française portant sur l'une de ses faces, des armoiries.

b) «*Al Lur*» (la livre)

Unité de compte du duché. Monnaie ancienne de la valeur d'un franc soit en breton «*pevar real*» (4 real ou reaux). Le mot «*livre*» (monnaie) est masculin, à ne pas confondre avec «*livre*» (poids) qui est féminin : «*prenet a m'eus diou lur fourmaj*» (j'ai acheté deux livres de fromage).
-Une livre et cinq sous : «*pemp real*»
-Une livre et neuf sous : «*c'hwec'h real nemed ur gwenneg*» (six real moins un gwenneg)

-Une livre et dix sous : «*c'hwec'h real*»
-Deux livres : «*eizh real*» ou «*daou lur*»
-Trois livres : «*Daouzeg real*» ou «*ur skoed*». C'est-à-dire un écu. L'écu, qui valait trois francs, a cessé d'avoir cours en 1836.

-Cinq livres : «*ugent real*»
-Six livres : «*daou skoed*»
-Neuf livres et quinze sous : «*naw (nao) real ha tregont*»

-Dix livres : «*dek lur*» ou «*tri skoed ha pevar real*» (trois écus et quatre reaux). C'est aussi la valeur d'une pistole «*ur pistol*», terme très ancien.

-Onze livres : «*tri skoed hag eizh real*» (trois écus et huit reaux)

-Douze livres : «*pevar skoed*»
-Douze livres dix sous : «*pevar skoed ha daou real*» ou «*... ha dek gwenneg*»
-Douze livres quinze sous : «*pevar skoed ha pemzég gwenneg*»

-Douze livres dix huit sous : «*pevar skoed ha pevar real nemed daou wennek*»
-Dix-huit livres : «*c'hwec'h skoed*»
-Dix-neuf livres : «*c'hwec'h skoed ha pevar real*»

-Vingt livres : «*c'hwec'h skoed hag eizh real*» ou «*seizh skoed nemed pevar real*» (six écus et huit reaux ou sept écus moins quatre reaux)

-Cent livres : «*kant lur*» ou aussi «*tri skoed ha tregont ha pevar real*», mot à mot : trente-trois écus et quatre reaux. Attention ! «*kant lur bennak*» signifie «*environ cent livres*». De même «*war-dro kant lur*» signifie «*aux alentours de cent livres*».

-Deux cents livres : «*daou c'hant lur*» ou «*c'hwec'h skoed ha eizh ha tri-ugent hag eizh real*» (soixante-six écus et huit reaux)
-Trois cents livres : «*kant skoed*» (cent écus) ou «*tri c'hant lur*»

-Trois cent soixante livres : «*c'hwec'h ugent skoed*» (cent vingt écus)

-Quatre cent dix livres : «*pevar c'hant lur*»

-Cinq cents livres : «*pemp kant lur*»
-Six cents livres : «*daou c'hant skoed*» (deux cents écus)

-Mille livres : «*mil lur*»
-Deux mille livres : «*daou vil lur*»
-Trois mille livres : «*mil skoed*»

Notre avis : Inutile de se servir de «*livres*» quand on peut compter en «*reaux*» puis en «*écus*», à part, peut-être, l'exception cornouaillaise.

Rappels :

-La «*livre tournois*» est une livre ordinaire valant vingt sous, frappée à Tours au 13^{ème} siècle, Abbaye Saint Martin.

-Une «*livre-monnaie*» contient vingt-quatre sous (ul lur moneiz a zo pemp real nemed ur gwenneg) soit donc cinq reaux moins un sou.

-Une «*livre paris*» comprend vingt-cinq sous (ul lur paris a zo (dal) pemp real). Cette valeur correspond au poids d'une livre d'argent.

Remarque : Chaque région ne traite pas de manière identique les pièces encore connues, mais si peu, aujourd'hui : les «*skoed, lur, real et gwenneg*». Des variantes régionales pour ne pas dire cantonales peuvent exprimer une même somme. Avant l'adoption du système métrique, la France, très divisée sur le plan des régions et à plus grande échelle, connut également de semblables variations d'appellations.

Par ailleurs, nous vous recommandons de ne pas employer, lors de conversions ou de discussions, des nombres difficiles à saisir, du moins dans toute la mesure du possible.

Petite histoire : Le mot «*lur*» viendrait de «*illure*», son appellation médiévale. L'origine de ce terme proviendrait-elle de «*iluro*», nom gaulois (les Osquidate) de la ville d'Oléron ?

Le Franc

Le «*Franc germinal*», stabilisé par Napoléon en 1803 (par sa valeur-or) était en fait la livre de 1795 légèrement dévaluée et sa teneur-or ne changera théoriquement pas jusqu'en 1926.

Nota : Selon le Gonidec (grammairien connu), le Franc valait au départ 20 sous. Puis cette pièce remplacera la «*livre tournois*» et vaudra alors une livre trois deniers.

Par ailleurs, sous l'Ancien Régime et bien que l'unité monétaire fût la «*livre tournois*», on donnait aussi, au pluriel et pour des sommes rondes, le nom de «*franc*» à la dite livre.

Entracte (soufflons un peu)

Le billet de vingt francs présenté ci-contre, émis en 1942 puis pour des raisons obscures liées probablement à un certain anti-

régionalisme fut retiré de la circulation fin 1950, nous remettant en mémoire la fameuse tirade de Cyrano (ou peut-être les trois mousquetaires) «*car il n'est bon bec que de Paris*».

Ces deux magnifiques gouaches de Jonas, peintre officiel de la Banque de France et bien connu, nous changent quelque peu des insipides productions des billetteries trop instrumentalisées d'aujourd'hui ; le technocrate remplace de nos jours le poète ! Le calvaire représenté est une vue d'artiste car ne faisant pas partie des vingt-deux monuments de ce type recensés à Penmarc'h. On appréciera la jeune bigoudène avec son enfant dans les bras, le tout sur fond local : du jamais vu au Cap-Caval ! Ce billet sera remplacé par une pièce de vingt francs en bronze d'aluminium.

Légendes du billet :

Recto : Pêcheur en surtoit rouge relevant ses filets ou ses casiers. Au fond le port de Concarneau avec son horloge (récupérée au château de Pont-l'Abbé ?)

Verso : Deux bretonnes (Quimper à gauche et bigoudène à l'enfant à droite), sur un fond inspiré de Penmarc'h, sans oublier les fruits du pays. En filigrane : la Duchesse Anne.

c) «*Lur réal*» (un réal)

Les bretonnants utilisent le «*gwenneg*» de 1 à 19 mais emploient le «*real*» à partir de vingt (pevar real) et ce jusqu'à vingt-trois real. Par la suite, les subdivisions s'expriment en «*gwenneg*» : «*ugent real nemet unan (gwenneg)*», ce dernier mot n'étant pas ici exprimé.

Le «*real*», pièce royale frappée par le roi ou de type et de valeur similaires, a cours en Espagne et fut probablement introduite par des bâtiments de commerce bretons, dans notre pays, au temps de la ligue (XVI^{ème} siècle). Alors que la France lui donne la valeur de cinq sous, en Espagne, son pays d'origine, elle vaut sept sous et demi.

Echanges :

- «*An dra-se a dal eun hanter real*» (cela vaut un demi real ou deux sous et demi)
- «*Roit din (dign) pevar real*» (vous me donnerez vingt sous ou un franc)

- «*Ugent real a roin deoc'h, ha mat pell zo !*» (je vous en donnerais vingt reaux ou cinq francs, ça va comme cela ?)

Cette manière de compter en reaux peut donner à penser qu'il a existé en Bretagne, comme il existe encore aujourd'hui et précisément sous le même nom en Espagne, ce type de pièce. Mais il n'en est rien, le «*real*» n'a jamais été en Bretagne qu'une monnaie fictive, pour faciliter les comptes.

Deuxième partie dans l'estran 48 de juin 2010
Histoire Locale et Patrimoine – Jacques Mariel

Compter en Breton

2ème partie



a) «Ur gwenneg» (un sou)

Confronté, dès son élection, à un empire romain sur le déclin et un système monétaire où les espèces se dépréciaient constamment tout au long d'un 3ème siècle marqué par une instabilité politique et une anarchie militaire sans précédents, là où régnait jusqu' alors l'«Ordre romain», Constantin 1er, dit le Grand, résolut d'y faire face. Vers l'an 311, il procéda à une dévaluation de la monnaie d'or en créant une nouvelle monnaie, le «Solidus» (solide, stable), mot issu de l'indo-européen commun «solwo» (entier, tout d'une pièce, plein, complet).

Après la disparition de l'emprise romaine sur la Gaule, le «Solidus» continua à circuler chez les Francs sous ce nom qui, par la suite, se transforma au fil des siècles en «sol» puis «sou». Cette dernière appellation du Bas-Empire est à l'origine du breton «ar saout» qui se traduit par les «bovins» ou le «bétail», mais désigne plutôt les «vaches» du troupeau, lesquelles, avant l'apparition des espèces monétaires et donc depuis un lointain passé, faisaient l'objet de trocs. En vannetais, le mot «sou» se traduisait par «saub».

En ce qui concerne la Bretagne et à partir des 7ème ou 11ème siècles, les récents immi-

grés venus de Grande-Bretagne ne frappaient pas monnaie et après avoir adopté tout d'abord les «tiers de sous» en or émis dans l'Est de la Bretagne par les Francs, ils emploieront au cours du IXème siècle une nouvelle monnaie carolingienne en argent inspirée du monnayage romain, le denier. Le «gwenneg», en tant que tel, inaugure vers l'an mil la naissance de la monnaie bretonne et vaut alors douze deniers, conversion de compte qui, au cours des siècles à venir ne changera pas, quel que soit le matériau utilisé (argent, cuivre, alliages). Rappel : La monnaie de compte servait à exprimer les sommes d'argent qu'on réglait en monnaie réelle. Alors que cette dernière a continuellement varié, le système de monnaie de compte, bien au contraire, est toujours demeuré fixe et immuable, comportant une échelle rigoureusement établie : la livre a toujours été de vingt sous (gwenneg) et le sou toujours de douze deniers.

Cette pièce de couleur claire, voire blanchâtre, doit son nom au radical «gwenn» (blanc). Par contre, dans le Pays de Vannes, plus infiltré de français, on dit généralement «blank». Quelques exemples de conversion des valeurs

- «ur gwenneg» (un sou). Pluriel : «gwenneien»
- «he wennek» (son sou) «he wenneien» (ses sous)
- «daou wennek» (deux sous). Le «gw» devient «w» en vertu de la mutation.
- «pevar gwenneg» (quatre sous)
- «pevar real» (vingt sous)
- «c'hwec'h real» (trente sous)
- «nao real hag ur gwenneg» (quarante-six sous)
- «daouzeg real» ou «ur skoed» (soixante sous)

Nota :

On ne compte guère par sou que jusqu'au nombre dix-neuf (naontek gwenneg) et ensuite, quand il s'agit de valeurs intermédiaires : vingt et un sous = eur gwenneg warn' ugent. Par ailleurs, la livre, le sou et le denier Paris (de Paris) étaient d'un quart plus forts que la monnaie habituelle (Toumois).

Anecdotes :

«pemp gwenneg», sumom de la caille, du temps où, assez courante, on en trouvait sur les marchés.

«Clovis 1er (Vème siècle) épousant Clothilde, nièce de Gondebaud, roi des Burgondes, lui fit offrir un sol et un denier par son ambassadeur...» Coutume conservée dans le Médoc.

Banque de France contre Galoche bigoudène :

Aux alentours de 1938, les pièces d'un gwenneg (cinq centimes) appelées «moneiz rouz» (bigaille), furent retirées de la circulation. Dans le «Cheval d'orgueil», P.J. Hélias décrit la perplexité et la grogne de la population à l'annonce de cette disparition.



Un Solidus

Pièces éditées pour la venue d'Anne de Bretagne à Lyon



Leur enlever l'habituel «li-par» qui surmonte la galoche en bois (ar pilgoz) et puis quoi encore !

Ce fût une période de déprime. La Banque de France, impavide, ne se souciait guère de cette crise monétaire affectant la bigoudénie et mettant en cause une tradition plus que centenaire.

En 1870, pendant le siège de Paris par les Prussiens, les mobiles (militaires) bretons (bigoudens ?) avaient mis à la mode «... ce fameux jeu de galoche», ouvert à tous et très connu place du Château-d'Eau. Cf : «Contes du Lundi», chapitre «L'enfant espion», Ed. 1873. Alphonse Daudet.

Pour vous détendre, essayez de traduire (entendu à Plomeur) : «Ar goutel-se ne dal ket c'hwec'h real» :

«Hennez n'oa ket ur gwenneg stag deus e reor pa oa dimezet ...» Bravo-o-o-o

b) «Liard» (un liard)

Le liard est une ancienne pièce de cuivre, originaire du Dauphiné et introduite en France sous le règne de Louis XI dans la série de nos monnaies royales. Valant trois «diner» soit le quart d'un «gwenneg», il s'agissait plutôt là d'une monnaie de compte d'usage accessoire que d'une monnaie réelle par ailleurs peu utilisée en Bretagne.

c) «Ur diner» (un denier)

Le mot «denier» vient du latin «denarius», monnaie romaine en argent à base dix (système décimal), d'où le nom de cette pièce qui apparaît en 211 avant JC.

Commentaires :

Le petit dernier de la liste (cf : tableau), ou comme on le dit si bien en breton : «ar bidoc'hig» (dernier et plus petit cochon de la portée !). Nos cousins gallois diraient : «Last but not least» (le dernier mais non le moindre). Monnaie chargée de symboles et bien que dévaluée une première fois en l'an 170 avant JC, elle demeure, toujours vivace, avec des hauts et des bas, jusqu'au XIXème siècle.

Ne pas confondre avec les valeurs suivantes :

- Le «Denier du culte», institué au lendemain de la séparation Eglise-Etat et se traduisant par une contribution non quantifiée, versée au clergé par ses fidèles.

- Le «Denier de Saint-Pierre» (Diner sant per), sorte d'imposition papale, fixée par le Vatican.

- Le «Denier à Dieu», petite pièce d'argent destinée ordinairement à faire une aumône. C'était aussi une contribution payée autrefois par certaines corporations et confréries. Ainsi les orfèvres payaient un denier pour chaque marchandise vendue afin de pouvoir donner à «diner», le jour de Pâques, aux prisonniers et aux malades des «Hôtel-Dieu» : de là le nom de «denier à Dieu». Autre emploi (XIXème et XXème siècles) : quand, à la campagne, on «gagait» un domestique, la coutume voulait





qu'on lui donne une pièce dite «denier à Dieu». Dans un «livre de raison», tenu par un cultivateur tourangeau, on peut lire le texte suivant : «22 juin 1849 : j'ai loué pour Grand garçon (mevel braz) Chenet, du village de Pray, pour la somme de cent cinquante deux francs jusqu'à la Saint-Martin d'hiver, à condition de lui faire un charroi (un tour de bois) chez lui à Pray et en outre cinq francs de «denier à Dieu» qu'il a reçus. Le même système se pratiquait en Bretagne lors d'assemblées ou de «réunions campagnardes annuelles» (gouël mikaël) pour se mettre d'accord sur les gages et autres conditions entre maîtres et futurs domestiques.

La «Grande pêche» à Terre-Neuve et en Islande
 Avant le départ en campagne (six mois sur place), les Islandais comme les Terre-Neuvas recevaient le «denier à Dieu» ou «avance perdue», donné de la main à la main lors du recrutement soit, aux alentours de 1919, de 1 000 à 2 000 F pour un capitaine et jusqu'à 400 F pour un matelot.

Une avance sur salaire (Rôle d'équipage) leur était également versée lors de la revue d'armement.

Le «Denier de Dieu» (El dinero de Dios)
 Bien que profondément chrétiens, les basques espagnols n'hésitaient pas, «business is business» (les affaires sont les affaires), à mélanger le sacré et le profane. En l'an 1490, dans le triangle Bretagne (Nantes), Bilbao et sa rivale Burgos, la Communauté des marchands de Bilbao imposait à son profit et quels que soient les chargements des navires bretons, particulièrement visés, le versement d'un «Dinero de Dios» fixé par leurs soins, au grand dam des armateurs bretons. Ces derniers durent, par ailleurs, sous peine d'une amende de 5 000 maravedis, affréter des navires locaux. A cette époque, commerce oblige, toutes les monnaies, qu'elles soient françaises ou autres, étaient facilement convertibles et acceptées dans la plupart des ports de l'Europe, préfigurant en quelque sorte notre «euro», avec ses deux barres horizontales, symboles de stabilité !

Ports de pêche et droits seigneuriaux

Puisque nous parlons marine, reportons nous au 29 septembre 1732, date d'un aveu rendu par Jean-Christophe d'Hemonth, Baron de Pont-l'Abbé. Le document reprend à l'identique et pratiquement mot à mot d'autres aveux bien plus anciens comme, par exemple, ceux du 29 mars 1480, rendus par Pierre du Pont, puis reconduits par sa veuve Hélène de Rohan le 11 novembre 1494. Seule la partie «Droits de pêche et de sécherie» sera rapidement traitée dans cet article. Les obligations des pêcheurs opérant sur le littoral bigouden dépendant de la baronnie, soit dans les faits la majeure partie de nos côtes, sont clairement énoncées.

L'année était partagée en deux saisons de pêche : l'une de Pâques à la Saint Jean-Baptiste (24 juin), et l'autre de la Saint Jean à la Saint Michel (29 septembre). La pêche demeurerait libre les six autres mois de l'année.

En bref, «chaque homme pêcheur» devait, pour la première saison, payer 45 sols-monnaie et chaque «Varrant» (propriétaire du bateau et souvent pêcheur) 25 sols supplémentaires, s'il était marié ou veuf. Le «Varrant» célibataire n'était pas soumis à ce dernier droit. Pour la seconde saison «est dû la moitié seulement des sommes ci-dessus».

Pour résumer, on prendra le cas d'un «Varrant marié et pêcheur». Il payait ses deux droits de «Varrer» et pêcher puis sécher ses filets et/ou les poissons, cent cinq sous par an (45 + 25) + 35 (70:2).

Les marins de Loctudy et de l'Île-Tudy voulant pêcher autour de l'Île-Chevalier et y sécher leurs engins ainsi que, de temps à autre, leurs prises, sur des «terres vagues» improprement appelées «communs» ou parfois, comme ici, sur une grève, considérée comme «sécherie» de la baronnie, devaient payer un droit supplémentaire de huit deniers, dû par le bateau.

Nota : La distinction entre l'homme marié ou veuf et le célibataire se retrouve ailleurs comme, par exemple, à Pluguffan, fief de l'évêque : «...devaient deux œufs dans chaque maison où il y a des gens mariés, un œuf de chaque veuf ou veuve et rien pour les célibataires». Heureuse époque !

On termine par une anecdote pour soirées parfois tristounettes : (Archives du Morbihan, série E...) : Dans le registre des BMS de la paroisse de Locmaria en Belle-Isle en Mer (Enez Querveur), on peut lire rajouté de la main de messire C. Iliquer, recteur de 1654 à 1704 : «Le Comte de Cornouaille... en cette île, il y avait une si grande multitude de connins (lapins) que, par des années (certaines années), on chargeait huit à dix navires (aux alentours de dix tonnes ?) et ceux qui les enlevaient, laissaient les peaux et n'emportaient que la chair qu'ils salaient, et on vendait chaque peau un denier...» Une façon comme une autre de souligner le peu de valeur du denier qui depuis sa naissance se rapetissait (dévaluait) régulièrement. Les lapins, terreur des marins car tenus pour responsables de nombreux naufrages suite aux boulimiques grignotements des coques par cette sorte de «rab» comme disent les britanniques. Cette «Bête de l'Apocalypse vomie par les enfers et surgie des entrailles de la terre» racontaient les anciens de la «marine en bois» qui, en plus des poules embarquaient ces monstres fuyeurs à bord de leurs grands voiliers : Terre-neuvas, baleiniers et autres langoustiers. Curieusement appelé zebro ou «an durskun» en Bretagne car son véritable nom est «imprononçable» à bord des bateaux, on retrouve le même quadrupède dans une lointaine «Baie du Morbihan», aux Îles Kerguelen (bien breton tout ça) et la même non utilisation de son nom. Dans les missions polaires, on l'appelle le «blo» (Bête à Longues Oreilles), la «langouste des prairies» (sic), allusion à l'Île Saint-Paul assez proche et qui, dans les années soixante grouillait littéralement de ces crustacés, mais aussi, tout simplement, «l'Animal». Aussi «faddasses» que les «zebros» des Glenan et donc sans intérêt, cette race nuisible, heureusement

régulée par des milliers de chats carnivores (oisillons en sus), tout aussi nuisibles, cette espèce, donc, était accusée de même que dans nos régions de toutes sortes de maux par les baleiniers Norvégiens et Américains mais aussi par les résidents de l'Archipel : naufrages, disparition du trèfle local (sehna) et du légendaire chou des Kerguelen qui en 1775, sauva du scorbut l'expédition du capitaine James Cook.

d) Monnaies de nécessité

Grande Guerre (1914-1918) et petite monnaie Les jetons d'aluminium (cerclage) et de celluloid renfermant un timbre poste, émis à la fin de la Grande Guerre font partie de ce que l'on appelle les «monnaies de nécessité». Elles furent frappées à l'occasion d'événements extraordinaires : guerres, sièges de villes (monnaies obsidionales), révolutions... Le nom de l'organisme qui les avait émises était imprimé sur la partie métallique (sertissage). Les plus courantes valaient cinq, dix, vingt-cinq et cinquante centimes. Certains industriels, comme en Bretagne, émettaient des jetons avec un timbre de dix centimes représentant la semence, comme la conserverie de poissons «Gargantua» de Lorient (archives du Morbihan). Il s'agit peut-être là des dernières monnaies pouvant être considérées comme bretonnes.

e) Echanges Bretagne - Espagne

L'«Escudo» correspond à notre «Skoad» (Ecu).

La «Peseta» peut être considérée comme valant une livre.

Un «Real» (Royal en espagnol) était le quart d'une peseta.

Le «Maravedis» (de l'arabe Murabit), dernier de la série, n'était rien d'autre qu'une piécette négligeable nécessitant trente quatre unités pour valoir un Real. Une monnaie «bouche-trou» en somme, à l'égal de son pendant français, le denier...

Anecdote

Origine de l'expression «ne pas avoir un radis» : Pendant la guerre d'Espagne (1808), le solde des troupes napoléoniennes d'occupation était souvent versée en monnaie locale. Il arrivait bien sûr à ces braves militaires de ne pas avoir un «maravedis» en poche et comme ce terme n'évoquait pas grand-chose chez nos soldats, ils eurent vite fait de le déformer en «mauvais radis», d'autant que cette monnaie avait une fâcheuse tendance à se dévaluer.

Conclusion

Conseil d'ami : Ecoutez, notez, parlez même si au départ votre breton paraît plutôt tenir de l'iroquois... Jetez vous à l'eau, quoi ! (bretonisme)

Histoire Locale et Patrimoine
 Jacques Mariel

Remerciements à D. Cariou, M. le Roy et X. le Cossec.
 Auteurs consultés : Dom le Pelletier, Troude, Le Gonidec, G de Rostrenen, Falc'hun, Coativy...
 Archives du Finistère et du Morbihan etc...
 Erratum : Estran N°47 : page 31, lire «Deux cents livres : ch-wech skoed ha tri-ugant hag eizh real»

